Image not found or type unknown

ATD suite à un controle fiscal

Par **Alsina**, le **30/03/2011** à **18:36**

Bonjour,

Je me retrouve devant une grande difficulté financière, suite à la perte de mon entreprise et aux différents qui m'ont opposé avec mon épouse.

En 2006 j'ai fais l'objet d'un redressement fiscal rapidement mené, et j'ai eu le droit à un redressement avec 40 % de mauvaise foi + 10 % plus les commandements de payés, l'ensemble s'élève à plus de 350 000 €.
Je n'ai plus aucun documents pour contester.

jusqu'ici javais trouver un échéancier que la direction des finances ne trouve plus assez important.

Je viens de recevoir un ATD sur mon salaire et mon compte bancaire.

Peux t'on m'apporter une réponse?

Une demande de surendettement est elle la solution avec tous les incovenients que cela comporte et cela peut il être accepté par la commission.

Si quelqu'un peut m'apporter un début ou une solution juridique.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés